

Conditions Générales d'Utilisation du service de gardiennage en agence Melivélo

Article 1 – Objet du service :

Le service Melivélo de gardiennage en agence pour le stationnement d'un vélo personnel est proposé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et exploité par SPC Mobilités (ci-après désigné « l'exploitant »).

Le service de gardiennage est accessible à toute personne (ci-après dénommée « l'utilisateur ») âgée de plus de 18 ans et titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile.

Article 2 –Description du service :

Le stockage des vélos est effectué en fonction des disponibilités dans le local dédié de l'agence, situé au 3 Ter avenue Gallieni à Melun.

Le dépôt et la reprise du vélo personnel se fait à l'accueil de l'agence, dans les horaires d'ouverture de celle-ci, après inscription au service. L'abonnement donne uniquement accès à une place de stationnement, dans la limite des places disponibles.

Le stockage du vélo est autorisé uniquement à la journée.

Article 3 – Adhésion au service :

L'adhésion au service se fait sur présentation d'un dossier comprenant le formulaire d'inscription complété et signé, avec acceptation des conditions générales d'utilisation du service de consigne, une empreinte bancaire (dépôt de garantie) accompagné d'un RIB, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de l'utilisateur.

Article 4 – Renouvellement du contrat :

Il ne sera procédé à aucun renouvellement tacite du contrat. L'utilisateur devra prendre l'initiative de ce renouvellement au minimum une semaine avant le terme de celui-ci. Tout vélo qui resterait dans l'agence au terme du contrat sera enlevé à la charge et au risque de l'utilisateur, dans un délai d'un mois après mise en demeure restée infructueuse. L'exploitant ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuelles dégradations inhérentes.

Article 5 – Obligations de l'utilisateur :

5.1 : L'utilisateur s'engage à se présenter personnellement pour déposer et reprendre son vélo. Le vélo ne pourra être remis à personne d'autre que son propriétaire.

5.2 : Ce service est réservé aux vélos tels que reconnus par le Code de la Route (les vélos à assistance, cargos et longtails sont autorisés), à l'exclusion des trottinettes et deux-roues motorisés.

5.3 : Ce service est destiné prioritairement aux personnes utilisant leur vélo régulièrement. Toute non-utilisation du service pendant plus de deux mois est interdite. L'utilisateur devra donc effectuer des rotations de son vélo durant la durée de son abonnement.

5.4 : L'utilisateur s'engage à déposer et à reprendre son vélo dans la même journée. Tout vélo laissé dans l'agence plus de 5 jours ouvrés sera enlevé à la charge et au risque de l'utilisateur, dans un délai d'une semaine après mise en demeure restée infructueuse. L'exploitant ne pourra être tenu responsable de tout vol ou dégradation inhérente.

5.5 : L'utilisateur s'engage à se présenter un quart d'heure avant la fermeture de l'agence afin de n'engendrer aucun retard de fermeture de celle-ci. Etant entendu qu'un imprévu, indépendamment de la volonté de l'utilisateur, puisse survenir et mettre ce dernier en retard, 8 retards seront acceptés par mois.

5.6 : Le gardiennage d'un vélo démarre à compter de la réception effective par un agent d'accueil.

Article 6 – Responsabilité de l'utilisateur et déclaration :

6.1 : L'utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile ou toute autre assurance qui garantit les conséquences de l'utilisation du matériel loué et qui couvre également, le cas échéant, sa/son conjoint(e) et leurs enfants. L'utilisateur s'engage à obtenir renonciation à recours de ses assureurs à l'encontre de l'exploitant pour les dommages précités.

Article 7 – Droits et limitation de responsabilité de l'exploitant :

7.1 : En cas de manquement d'un utilisateur aux obligations spécifiées dans les présentes, l'exploitant se réserve le droit de résilier son abonnement. Il ne sera procédé à aucun remboursement des mois non effectués.

7.2 : Ce service correspond à un droit de garde, de dépôt ou de surveillance, dans limite des places disponibles. L'exploitant assure une présence humaine sur les horaires d'ouverture de l'agence.

7.3 : Les responsabilités de la CAMVS et de l'exploitant ne pourront pas être recherchées en cas de dégradation des vélos stationnés, ni en cas de vol de ces vélos.

Article 8 – Confidentialités des données :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'exploitant destiné à permettre la gestion des abonnés au service Melivélo. Ces données sont également conservées par l'exploitant conformément à la loi « Règlement Général Européen de Protection des Données » du 27 avril 2016. L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent qu'il peut exercer à l'agence commerciale Melivélo ou en adressant un courrier à : Agence Melivélo – SPC Mobilités – 3 ter avenue Gallieni – 77000 Melun.

Article 9 – Prise d'effet et modification des présentes conditions :

La signature du contrat vaut acceptation irrévocable des présentes conditions générales. En accord avec la CAMVS, l'exploitant se réserve le droit de modifier tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales. Toute éventuelle modification sera disponible sur le site internet «<https://melivelo.melunvaldeseine.fr>», et sera également envoyée aux utilisateurs par mail ou voie postale.

Article 10 – Tarifs et dépôt de garantie :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire de la CAMVS. Ils sont affichés à l'agence commerciale Melivélo, sur chaque consigne, ainsi que, sur le site internet.

Les tarifs sont payables à l'avance, par CB, espèces ou chèque.

Toute adhésion au service devra faire l'objet d'un dépôt de garantie relatif au badge d'accès ; celui-ci ne sera pas encaissé. Toute perte ou vol de badge fera l'objet d'un prélèvement dont le montant est indiqué dans grille tarifaire. Le dépôt de garantie est effectué par prélèvement SEPA.

Article 11 – Règlement des litiges :

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Agence Melivélo – SPC Mobilités – 3 ter avenue Gallieni – 77000 Melun. SPC Mobilités s'engage à traiter toute réclamation dans les plus brefs délais. Tout litige relatif aux présentes conditions générales d'utilisation relève du droit français applicable et de compétence exclusive du Tribunal Administratif de Melun. Seul le droit français est applicable.

Pour valoir et servir ce que de droit,

Nom, Prénom et adresse de l'utilisateur, la date de la signature, la signature.....avec mention Lu et Approuvé.....